

La convention des droits et devoirs de l'enfant

Education à la citoyenneté

6e

Sans détour (Association)

€ 1980.00

🕒 1 mois (2 séances 1h/semaine)

Lieux : les collèges

Nombre d'élèves : 30 +

DESCRIPTION

Les objectifs de ce parcours s'orientent autour de deux points :

Valoriser la notion de citoyenneté

- Permettre aux enfants d'appréhender leur futur rôle de citoyen à travers différentes malles pédagogiques amusantes et ludiques qui traite de divers sujets de société (les droits et devoirs de l'enfant, la rudologie, la solidarité).
- Promouvoir les valeurs de la république et la citoyenneté.
- Créer une dynamique de groupe par le biais de l'entraide et la coopération.

Promouvoir l'égalité homme/femme, la non-discrimination, les relations filles/garçons

A Travers cette malle pédagogique des droits et devoirs de l'enfant nous souhaitons :

- Vulgariser la Convention des droits et devoirs de l'enfant et la rendre accessible à chaque enfant en l'appréhendant de façon ludique, l'apprentissage de la citoyenneté commençant par la connaissance de ses droits et devoirs.
- Permettre à chaque enfant d'avoir un aperçu de la condition de l'enfance en France et dans le monde.
- Développer l'esprit critique des enfants en leur permettant d'exprimer leur opinion sur toutes les formes de non-respect des Droits de l'Enfant et par la même de ses devoirs. Dans ce parcours, nous allons aborder 8 thèmes : Le droit à la famille correspond aux articles : 9, 10, 11, 18, 20, 21. Le droit à l'expression correspond aux articles : 12, 13, 14, 15, 16, 17. Le droit à la santé correspond aux articles : 24, 26, 33, 39. Le droit à la protection contre le danger : 19, 32, 34, 35, 36, 38. Le droit à la différence correspond aux articles : 1, 2, 3, 6, 7, 8. Le droit de grandir normalement : 22, 23, 27, 28, 29, 31, 25. Le droit à la justice correspond aux articles : 37, 40. Les devoirs de ton pays correspondent aux articles : 4, 5

Cette animation avec deux intervenants s'articule en 4 phases distinctes :

- La première phase :

Chaque enfant reçoit une lettre nominative où il apprend que « le ministère de la justice de l'île aux enfants » recherche des agents pour faire appliquer et respecter les droits de l'enfant à travers le monde et qu'il a été sélectionné.

- La deuxième phase : est un code comme un code de la route avec comme support une trentaine de diapositives où des personnages par leurs actions illustrent de façon positive ou négative la convention des droits de l'enfant. Une diapositive correspond à une question et l'enfant doit répondre oui ou non. Il faut impérativement récupérer et conserver les fiches de réponses de chaque enfant après ce code. Elles serviront d'outils d'évaluation à l'issue du jeu.

- La troisième phase : est un circuit de découverte de 7 thèmes que l'on retrouve dans la convention des droits de l'enfant. Les enfants, constitués en équipe, vont grâce à une feuille de route devoir réaliser ce circuit. Ils doivent inscrire sur cette feuille de route, le mot correspondant au thème de l'épreuve qu'ils viennent de passer. Le droit à la famille. Le droit de grandir. Le droit à l'expression. Protection contre le danger. Le droit à la santé. Le droit d'être quelqu'un. Le droit à la justice. Un jeu de 7 familles. Un jeu de l'oie. Un jeu de « Kim-objet ». Un chamboule tout puissance 5. Un rébus géant. Un atelier de peinture à thème. Un procès de « Boucle d'or ». Chacun des jeux est divisé en 2 parties. Les enfants jouent pour découvrir le thème dont il est question, ensuite, il y a un débat grâce à une revue de presse (« la partie critique ») sur le thème en question pour discuter sur le thème en question et tenter de développer l'esprit critique des enfants.

- La quatrième phase : Une fois le circuit réalisé par chaque équipe, elle consiste à faire repasser aux enfants le code du départ suivant la même organisation en donnant ainsi la possibilité aux enfants de modifier leurs réponses. (on passe le code seul ou avec le même groupe que la première fois). On remet à la fin de cette dernière phase un diplôme officiel d'« agent des droits de l'enfant » et une BD sur la convention de droits et devoirs de l'enfant à chaque participant.

CONTACT

agora.sansdetour@gmail.com / 06 25 37 64 84

agora.sansdetour@gmail.com